

VIVRE SES LOISIRS EN TOUTE TRANQUILITÉ !

Mesures sanitaires relatives à l'accueil de votre enfant sur nos centres de vacances

Les accueils avec hébergement fonctionneront cet été, dans le plus strict respect des règles du protocole sanitaire rédigé par les services de l'Etat. Trois principes directeurs sont observés pour leur organisation dans cette période de crise sanitaire : la sécurité, le contrôle et la traçabilité des séjours et le maintien d'une offre de loisirs éducatifs de qualité en leur sein.

LES GESTES BARRIÈRES

Pour se protéger et protéger les autres, nous demandons à chacun de respecter les consignes suivantes :

- Saluer sans se serrer la main ou s'embrasser.
- Garder une distanciation physique et respecter les consignes de circulation et de placement indiquées sur place.
- Se laver régulièrement les mains au savon ou avec du gel hydroalcoolique avant et après chaque activité, repas, sortie du centre et utilisation des sanitaires.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir (de préférence à usage unique).

MESURES D'HYGIÈNE ET PRÉCONISATIONS SANITAIRES

Pour garantir et veiller à la santé de tous, Vacances pour tous s'engage à :

Avant le séjour :

- En cas de symptômes (toux, fièvre, perte de goût ou d'odorat...), l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et ne pourra y être accueilli.
- Communiquer aux familles les modalités d'organisation du séjour et de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants lors du départ et de l'arrivée du séjour, et durant le séjour de l'enfant.
- Nettoyer les locaux préalablement à l'ouverture des lieux d'accueil et d'hébergement.

Pendant le séjour :

- Former les équipes encadrantes à l'application de ce protocole et en évaluer l'efficacité tout au long du séjour.
- Expliquer aux enfants l'application des gestes barrières, avec une méthode ludique adaptée à leur âge.
- Respecter les règles de distanciation physique tout au long du séjour.
- Désinfecter régulièrement les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, objets à vocation ludique ou pédagogique).
- Mettre à disposition des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains à proximité des lieux d'accueil et d'activités (à défaut, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition).
- Veiller à l'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).

- Aider les enfants à l'utilisation d'une solution hydroalcoolique sous le contrôle d'un encadrant.
 - Adapter le nombre de lits par chambre pour permettre le respect des règles de distanciation physique.
 - Entretenir les locaux de manière plus approfondie et plus fréquemment et aérer plusieurs fois par jour.
 - Réaliser un suivi sanitaire par une personne référente covid-19 placée sous l'autorité du directeur du séjour.
 - Prendre en charge l'isolement dans un lieu adapté les personnes en cas de symptômes détectés et d'appeler sans délais un médecin ou les urgences si nécessaire.
 - Porter à la connaissance des responsables légaux et des services compétents des DDCS-PP.
 - Généraliser le port du masque pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
 - Organiser les activités par petits groupes.
 - Pratiquer un nettoyage et une désinfection des véhicules utilisés dans le cadre des ACM.
 - Laver le linge de lit selon un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 min à 60° minimum).
 - Aménager le temps et les lieux de restauration pour assurer les mêmes règles de distanciation physique que celles appliquées dans le protocole sanitaire de l'hôtellerie-restauration.
-